

# Le Monde

# Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

## La responsabilité sociale au bilan de l'entreprise

■ Comment rendre compte des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des grandes sociétés ?

■ Les lobbies s'empoignent autour de la réglementation à adopter



NOVA

Au marathon, ce sont les dix derniers kilomètres qui sont les plus difficiles. Il en va de même semble-t-il pour la transparence des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

### Dossier

Hasard du calendrier, le mois de juillet aurait dû être riche d'annonces : publication du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 contraignant les sociétés de plus de 500 salariés à publier une trentaine d'indicateurs sur l'impact de leurs activités ; communi-

cation de la Commission européenne sur la RSE ; propositions au G20 de l'International Integrated Reporting Committee (IIRC), qui réunit des multinationales, les quatre grands cabinets d'audit et l'International Accounting Standards Board (IASB) pour élaborer des normes comptables réunissant les données financières et sociétales.

On attendait également l'annonce de la participation de dix multinationales au financement de la refonte, prévue pour 2013, de la Global Reporting Initiative (GRI), qui est l'un des standards mondiaux de la RSE et la présentation, en France, des nouveaux « principes directeurs de l'OCDE à l'inten-

tion des entreprises multinationales » adoptés le 25 mai.

Une simultanéité symbolique d'une prise de conscience, accélérée du fait de la crise, qu'une nouvelle régulation des grandes entreprises est nécessaire dans un monde de ressources rares.

Mais seuls les deux derniers de ces événements se sont déroulés conformément au calendrier, respectivement les 29 et 30 juin.

Bruxelles a annoncé le report de sa « communication » en septembre. Les travaux de l'IIRC sont au point mort, bloqués par des divergences. Quant à la date de la publication du décret, elle est incertaine, tant la pression des grands groupes

– via l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Medef –, relayée par Bercy, est forte. Ils avaient obtenu que la liste des indicateurs soit raccourcie pour les grandes sociétés non cotées. Mais le Conseil d'Etat, arguant du risque de distorsion de concurrence, préconise une liste unique... la plus longue. Le ministère du développement durable veut publier cette version, mais Bercy veut la réécrire.

Antoine Reverchon

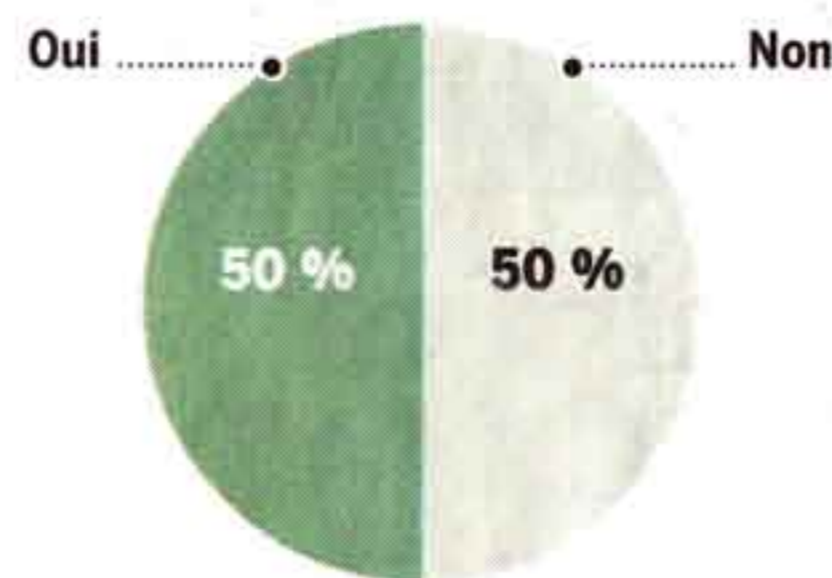
►►► Lire la suite page 4

« Le Monde Economie » interrompt sa publication pendant l'été. Le prochain numéro paraîtra le 5 septembre (daté 6 septembre).

## Image

Les sociétés de conseil Karistem et La Deuxième Maison, en collaboration avec le Comité 21, l'Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement de Mines ParisTech et l'expert en responsabilité sociale et environnementale (RSE) Gérard Schoun ont interviewé 23 directions du développement durable (DDD) de grands groupes français. Leur enquête indique que ces directions, dont les tailles et les budgets restent réduits, interviennent peu sur la définition, l'accompagnement ou le contrôle des activités opérationnelles de l'entreprise. Elles ont essentiellement un rôle de recueil des données à des fins de reporting, de sensibilisation et de communication interne ou externe. Dans ces conditions, la stratégie de RSE ne peut guère avoir d'impact, de l'aveu même de ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre, au-delà de l'image de l'entreprise. Son activité et ses résultats financiers ne semblent guère être concernés. D'autant que les DDD ne semblent pas être en mesure, même si elles l'estiment nécessaire, de mesurer le résultat de leurs actions. On est loin de l'amorce d'un changement de modèle économique. ■

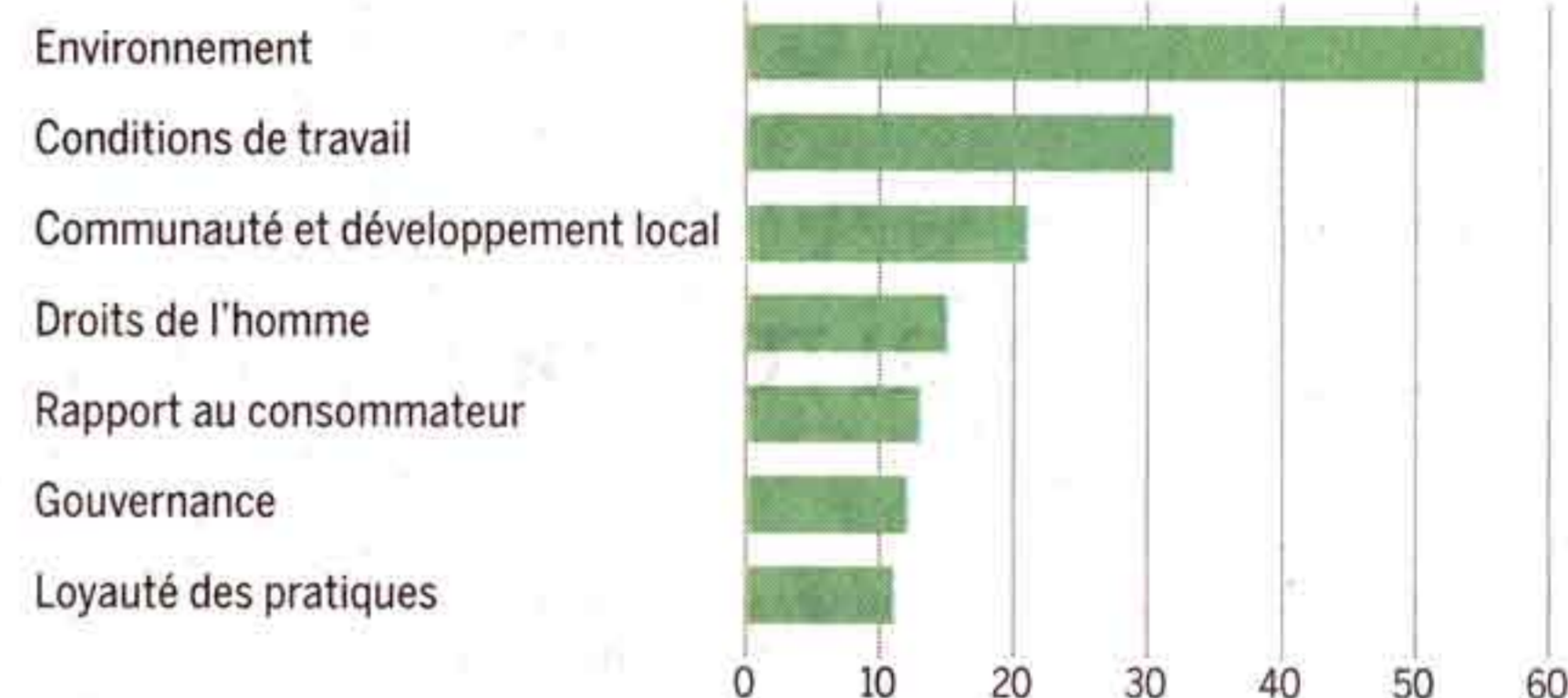
► LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE A-T-ELLE UN BUDGET PROPRE ?\* (hors fonctionnement)



\* 16 réponses sur 23 entreprises

SOURCE : KARISTEM ET LA DEUXIÈME MAISON, ENQUÊTE AUPRÈS DES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 23 GRANDES ENTREPRISES.

► POUVEZ-VOUS LISTER LES PRINCIPALES INITIATIVES (PROGRAMMES OU PROJETS) DE MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ? en nombre de citations



## Les entreprises de plus de 500 salariés devront publier une trentaine d'indicateurs sociaux et environnementaux à partir de 2013

# Finances, social : vers une comptabilité unique

►►► Suite de la première page

La bagarre va se poursuivre au sein du groupe de travail dirigé par l'Agence française de normalisation (Afnor), chargé d'élaborer les critères de la « vérification » des données que devront effectuer des « organismes tiers indépendants » (cabinets d'audit), et dont la première réunion s'est tenue le 30 juin.

L'ordre des experts-comptables et l'Autorité des marchés financiers (AMF) penchent pour une « lecture globale de la cohérence des indicateurs », à défaut de pouvoir les certifier « sincères et véritables », tant la matière est plus difficile à maîtriser que les ratios finan-

ciers classiques. C'est ce qu'indiquait, le 19 mai, Dominique Ledouble, ex-président du Conseil supérieur de l'Ordre, lors d'une réunion de l'Institut RSE Management, présidé par Patrick d'Humières.

Les experts-comptables s'inquiètent de la possibilité d'élaborer des indicateurs chiffrés dans les délais imposés par l'article 225, surtout pour les entreprises de 500 à 5 000 salariés. Certains suggèrent que la bataille menée par Bercy et les lobbies patronaux contre le décret viserait surtout à rendre ce délai intenable et à aboutir à une remise en cause du texte. Le ministère du développement durable se veut, lui, rassurant. Il affirme que,

les premières années, les pouvoirs publics seront « tolérants » quant à l'application de l'article 225...

Considérant que les données pertinentes, pour des entreprises de taille moyenne le plus souvent tournées vers la production, sont avant tout techniques, certains spécialistes des critères de l'investissement responsable, comme Jean-Philippe Desmartin, de la société de Bourse Oddo, suggèrent qu'elles soient vérifiées par des cabinets de certification technique, comme Det Norske Veritas, qui proposent déjà une offre spécialisée de certification environnementale.

Cette opinion, les quatre grands cabinets d'audit (Ernst & Young,

PricewaterhouseCoopers, Deloitte et KPMG) ne la partagent pas – ils ont mis sur pied des départements « développement durable » spécialisés dans le reporting RSE. Quant aux experts-comptables, pour qui le salut viendra du parallélisme entre comptabilité financière et comptabilité sociétale, ils ne sont pas non plus de cet avis.

**Un cercle vicieux**

Un groupe de travail de l'ordre des experts-comptables, animé par Jacques de Saint-Front et Michel Veillard, prône ainsi une comptabilité unique, permettant de monétiser actifs et passifs sociétaux et environnementaux.

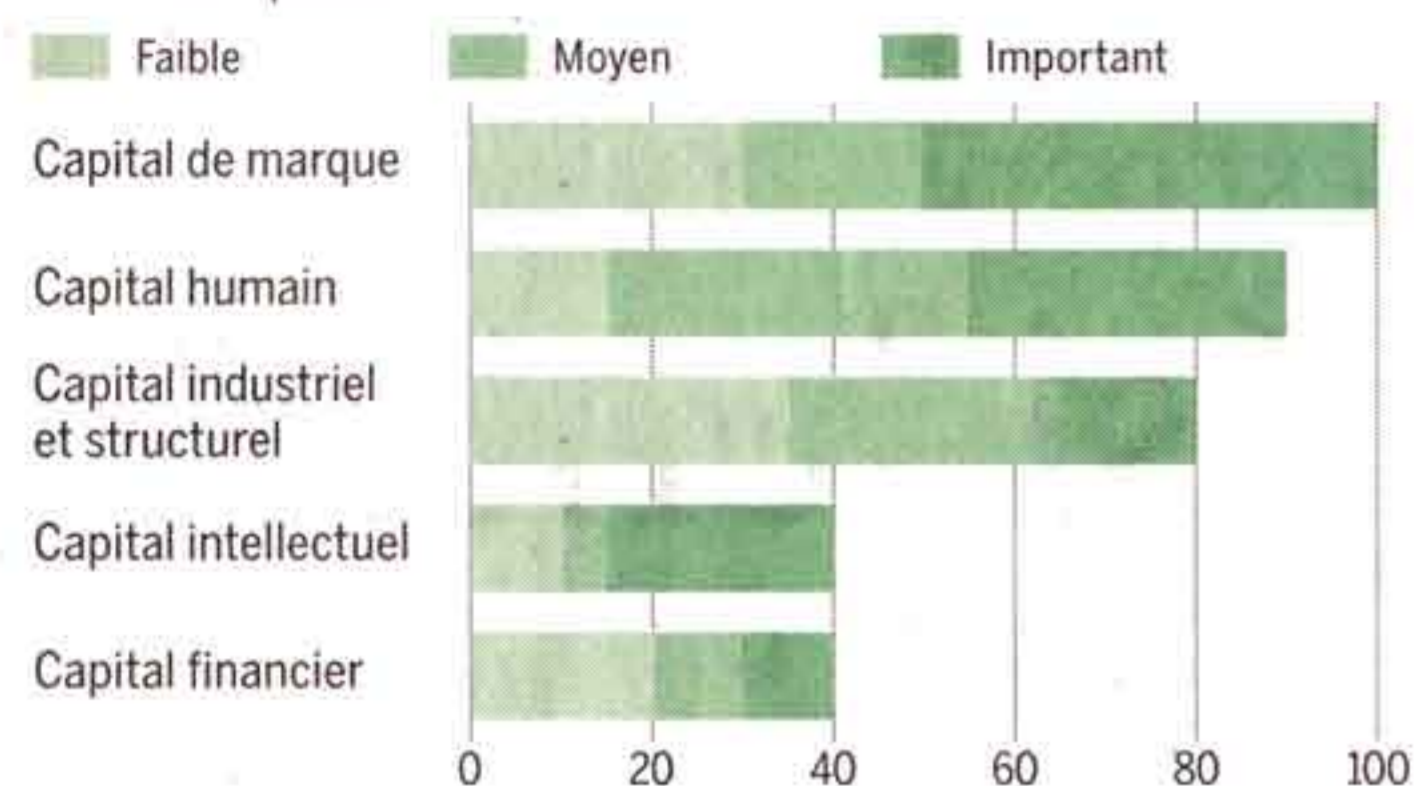
Mais l'exercice est technique et complexe et requiert la participation active des directions financières. C'est ce que suggèrent les conclusions d'une étude menée par les cabinets de conseil Karistem et La Deuxième Maison auprès des directions du développement durable de 23 grands groupes français sur « Le retour sur investissement du développement durable », publiée le 21 juin.

Les entreprises se trouvent donc confrontées à un cercle vicieux. Pour convaincre les autorités réglementaires et l'opinion de la légitimité de leurs activités (*license to operate*), elles doivent être les plus transparentes possible sur

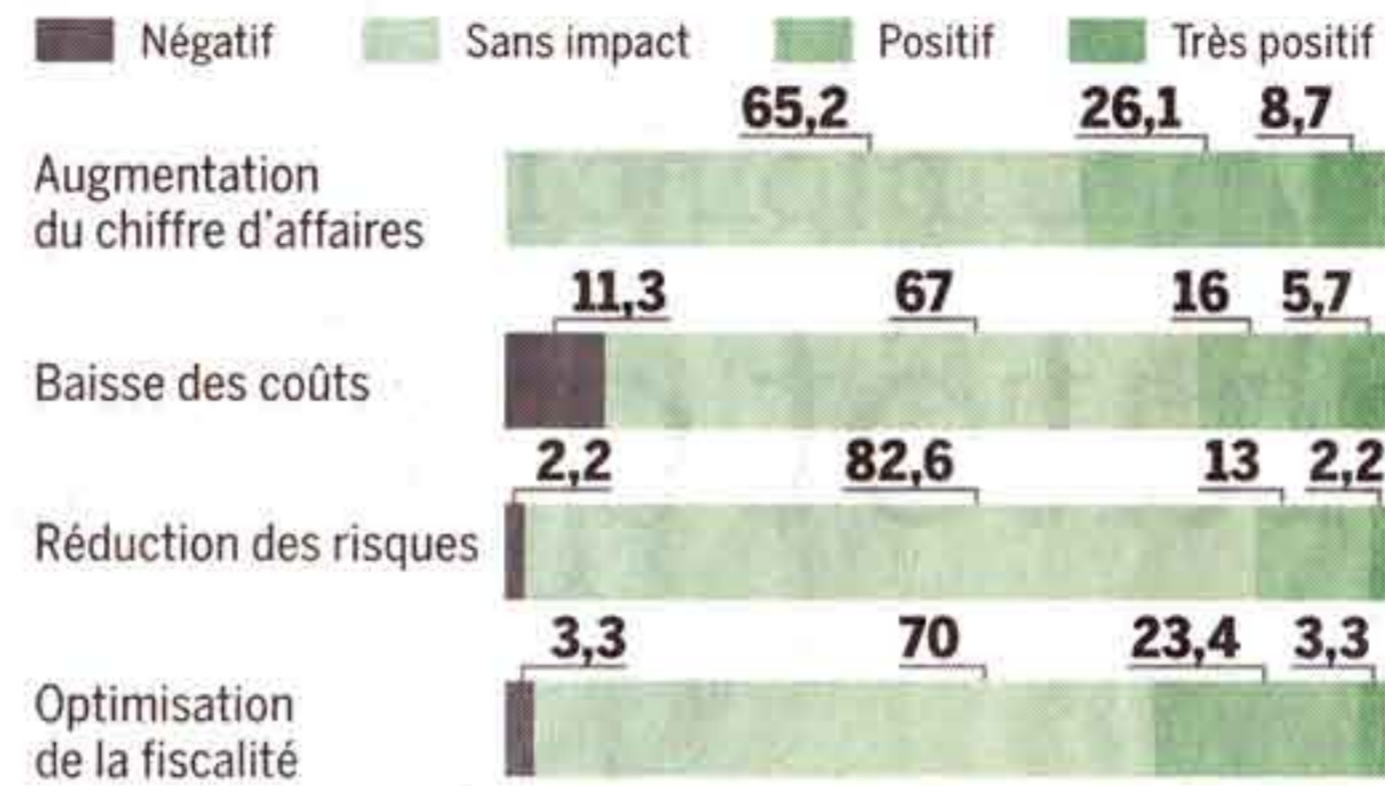
l'impact social et environnemental de leurs pratiques. Mais pour convaincre les investisseurs, les actionnaires et... leur propre management, du bénéfice à tirer d'investissements permettant d'obtenir cette *license to operate*, elles doivent pouvoir chiffrer les coûts financiers du non-investissement.

Cet effort de transparence n'est pas sans risque, note Dominique Ledouble. D'autant que pourrait émerger d'ici deux à trois ans, en droit français, la possibilité de recourir à des « class actions ». Celles-ci ne manqueraient pas de s'appuyer sur les résultats réels des politiques sociales et environnementales des entreprises. ►►►

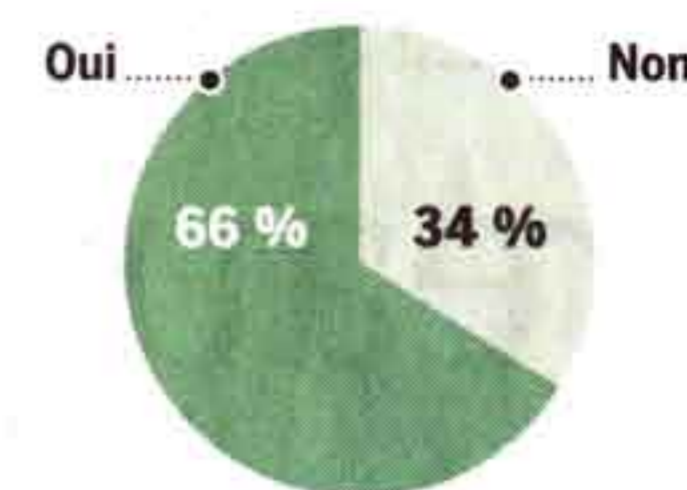
► POUVEZ-VOUS ÉVALUER L'IMPACT DE LA PRINCIPALE DE CES INITIATIVES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE ?\* en % des réponses



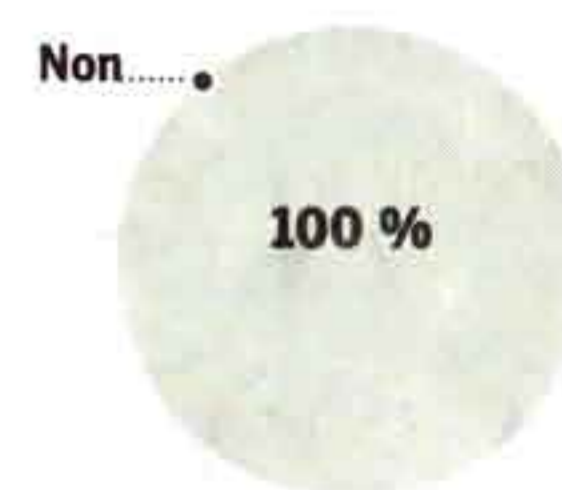
► POUVEZ-VOUS ÉVALUER L'IMPACT DE LA PRINCIPALE DE CES INITIATIVES SUR LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE ? en %



► CONSIDÉREZ-VOUS QU'UN SUIVI SYSTÉMATIQUE DES BÉNÉFICES ET INVESTISSEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SOIT UNE BONNE CHOSE ?\*



► Y-A-T-IL UN SUIVI SYSTÉMATIQUE DES BÉNÉFICES, DES COÛTS ET DES INVESTISSEMENTS POUR CHAQUE INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?\*



\* 13 réponses sur 23 entreprises

SOURCE : KARISTEM ET LA DEUXIÈME MAISON. ENQUÊTE AUPRÈS DES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 23 GRANDES ENTREPRISES.



Le patrimoine écologique du Nigéria est mis en péril par la pollution due à l'exploitation des hydrocarbures. PIUS UTOMI EKPEI/AFP

►►► Un autre problème soulevé par les entreprises est celui de la comparabilité internationale. Les notions de contrat à durée indéterminée, ou de catégorie cadre, sont spécifiquement françaises, et l'absence d'équivalence dans d'autres pays peut poser des problèmes de consolidation des comptes au sein des multinationales et de possibilité de comparaison entre groupes français et étrangers.

Le salut peut-il alors venir de normes internationales? L'ordre des experts-comptables plaide pour un rapport intégré européen. Mais l'opposition de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des pays d'Eu-

rope de l'Est, partisans de la concurrence des normes, fait obstacle à une telle harmonisation. Michel Capron, chercheur à l'Institut de recherche en gestion de l'université Paris-Créteil, note que le report de la publication de la communication RSE de la commission est « au moins le dixième depuis le début de l'année ». « On joue la montre », ajoute-t-il... et la prudence, puisque l'option d'aboutir à une directive, qui s'imposerait à tous les Etats-membres, a été écartée.

Le plus petit dénominateur commun pourrait alors être, plutôt que l'élaboration de règles comptables, l'adhésion à des stan-

dards internationaux, vraisemblablement ceux du Global Reporting Initiative. Mais les syndicats et les organisations non gouvernementales (ONG) se méfient de cette logique de check-list, qui permet une mise en conformité sans rendre compte de la totalité des pratiques, tout comme d'une approche comptable, qui intéresse certes les investisseurs, mais « oublie les préoccupations des autres parties prenantes », selon Michel Capron.

D'où une proposition d'Eurosif, l'association européenne des fonds d'investissement socialement responsable (ISR), d'établir deux listes d'indicateurs, l'une

à destination des investisseurs, l'autre à destination des ONG.

De son côté, la European Coalition for Corporate Justice, qui regroupe les principales ONG européennes, demande que le reporting des indicateurs RSE obéisse aux mêmes contraintes pénales que le reporting... des indicateurs financiers.

« En s'emparant du chantier de la RSE, les pouvoirs publics n'ont pas réalisé qu'ils ouvraient une boîte de Pandore pour les entreprises, conclut Michel Capron. D'où l'acharnement des acteurs à enter- rer le dossier. » ■

Antoine Reverchon